

Partie liée à la situation commune

Pour qui ?	Combien ?	Sur quels vœux	Eléments de barème										Calcul
			1-2-3 éch	4 éch	5 éch	6 éch	7 éch	8 éch-HC1	9éch-HC2	10é-HC3	11é-HC14		
Tous	Ancienneté de service : (Echelon) 7 pts par éch. de classe normale (minimum 21 pts) 49 pts + 7 pts par échelon. de hors-classe 77 pts + 7 pts par échelon de la classe exceptionnelle	Tous	21 pts	28 pts	35 pts	42 pts	49 pts	56 pts	63 pts	70 pts	77 pts		
						HC5-CE1	HC6-CE2	HC7-CE3	CE4 et 5				
Tous	Ancienneté de poste : 10 pts par année plus 50 pts tous les 4 ans	Tous	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans		
			10 pts	20 pts	30 pts	90 pts	100 pts	110 pts	120 pts	180 pts	190 pts		

Partie liée à la situation administrative

Pour qui ?	Combien ?	Sur quels vœux	Eléments de barème										Calcul
			4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	Après 8 ans					
Affectés en APV (au 01/09/04)	5 ans : 120 points 8 ans : 300 points	Sur vœux communes et plus larges sans restriction de type d'établissement	0 pt	120 pts	120 pts	120 pts	300 pts	300 pts					
Etablissement ZEP non classé APV (au 01/09/04) Etablissement APV (moins de 5 ans) A titre transitoire jusqu'au mouvement 2009 Si participation au mouvement 2006 ou 2007	- Bonification transitoire attribuée correspondant aux points acquis au 31.08.06 30 points pour 2 ans, 65 points pour 3 ans, 80 points pour 4 ans et 100 points pour 5 ans - 5 ans : 80 points - 8 ans : 150 points	Sur vœux communes et plus larges sans restriction de type d'établissement	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans et plus					
			0 pt	30 pts	65 pts	80 pts	100 pts	100 pts					
Affectés en collèges Ambition Réussite	5 ans 20 points et 8 ans 40 points sur vœux étab.	Tous	de 0 à 3	4 ans	8 ans	Après 8 ans							
			0 pt	20 pts	40 pts	40 pts							
TZR (Titulaire d'une zone de remplacement)	15 points par an	COM et GOC sans restriction de type	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans						
			15 pts	30 pts	45 pts	60 pts	75 pts						
Stagiaires IUFM	150 points sur le vœu départemental Bonification IUFM 50 points utilisables une seule année au cours d'une période de 3 ans	Sur le 1 ^{er} vœu	150 pts										
Stagiaires en situation Ex-non titulaires du ministère de l'Education nationale	Bonification de reclassement Echelon de reclassement au 01/09/05 : 1 ^{er} et 2 ^e = 50 pts ; 3 ^e = 80 pts ; 4 ^e et + = 100 pts	Sur le vœu département	1 et 2 éch	3 éch	4 éch et+								
			50 pts	80 pts	100 pts								
Réintégration. Stagiaires titulaires de l' E N	1000 points sur le DEP d'origine	Sur le vœu département	1000 pts										
Réadaptation	1500 points sur COM du domicile ou COM ancien établissement	Sur vœux communes	1500 pts										
Sportifs de haut niveau	50 points/an dans la limite de 4 ans sur vœux DEP et + larges	Sur le vœu département	1 an	50 pts	2 ans	100 pts	3 ans	150 pts	4 ans et+	200 pts			
Dossier de handicap	1000 points	Sur vœux GOC et plus larges	1000 pts										
Vœu préférentiel (Non cumul bonif familiales)	20 points/an à partir de la 2 ^e demande consécutive	Sur le vœu département	1 ^{er} dem.	2 ^e dem.	3 ^e dem.								
			0 pt	20 pts	40 pts								
175 points	Uniquement pour les participants de 2006 et 2007	Sur le vœu département	Maintien du barème sur 3 mouvements si formulation d'un vœu département										
Bonification agrégés pour lycées	90 points sur établissement de type lycée, communes	Sur établissement, lycée COM	90 pts										
	120 points sur vœux GOC	Sur lycée GOC	120 pts										
	130 points sur vœux département	Sur lycée DEP	130 pts										

Partie liée à la situation familiale

Pour qui ?	Combien ?	Sur quels vœux	0 enfant	1 enfant	2 enfants					Calcul
			0 enfant	1 enfant	2 enfants	Séparation en plus :	1 an	2 ans	3 ans	
Rapprochement de conjoints	51 pts + 75 par enfant	Vœu commune ou GOC	51 pts	126 pts	201 pts					
	151 + 75 par enfant Séparation : 1 an : 50; 2 ans : 275; 3 ans : 400	Vœu département	151 pts	226 pts	301 pts					
Mutations simultanées Entrants de l'Inter traités comme rapprochement conjoints	Titulaires de l'Académie : 90 points (lorsqu'aucun des deux conjoints n'y est affecté) + 75 par enfant	Vœu département	0 enfant	1 enfant	2 enfants					
	30 points + enfants sur GOC et COM hors dép. actuel	Vœu COM et GOC hors dép. actuel	90 pts	165 pts	240 pts					
Rapprochement de la résidence de l'enfant (ex : Autorité parentale unique)	idem rapprochement de conjoints		30 pts	105 pts	180 pts					

Mutation suite à mesure de carte scolaire

Pour qui ?	Combien ?	Sur quels vœux	Eléments de barème										Calcul
Titulaire d'un poste en établissement	Bonification prioritaire de 1500 points	1 ^{er} ancien établissement 2 ^e commune de l'établissement 3 ^e département de l'établissement - 4 ^e Aca	1500 pts										
Titulaire d'un poste de remplacement (TZR)	Bonification prioritaire de 1500 points	1 ^{er} ZR supprimés 2 ^e ZR du département 3 ^e ZR de l'académie	1500 pts										
	Bonification de 350 points	Tout poste fixe dans le département formulé après le vœu ZR du département	350 pts										
											Total		